

Compte rendu de séance

Séance du 30 Mars 2021

L' an 2021 et le 30 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
BURGEVIN Christiane Maire

Présents : Mme BURGEVIN Christiane, Maire, Mmes : COLLOT Marie, LARUE Delphine, SAULNIER Martine,
MM : ANDRÉ Nicolas, LANCELOT Gérard, MIRLOU Jean, PETIAU Xavier, THILLOU Davy

Excusés : REDON Jacky a donné procuration à LANCELOT Gérard

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 23/03/2021

Date d'affichage : 23/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
le : 08/04/2021

et publication ou notification

du : 08/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : SAULNIER Martine

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, la séance à huis-clos

Les comptes-rendus du 8 décembre 2020 et du 16 février 2021 sont **ADOPTÉS**, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- de maintenir le prix de la redevance assainissement pour 2021, soit **1.26€ le m3**.
- le tarif du branchement à l'assainissement collectif est maintenu pour **1 500.00€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de verser une participation financière de **80.00 euros** pour tout séjour hors période scolaire, organisé par un organisme agréé, pour chaque enfant de la commune de Villemoutiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une participation financière de **6.00 euros** par jour, par enfant de la commune de Villemoutiers, pour tout séjour en centre aéré, pour une durée de 20 jours maximum dans l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **REFUSE** la facturation unique directement aux collectivités en fin de mois à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.
- **ACCEPTÉ** le règlement de **6.00 euros** par enfant de la commune de Villemoutiers et par jour, pour une durée de **20 jours maximum**, directement aux familles sur présentation de la facture du centre aéré de la ville de Pannes.

Madame le Maire expose aux conseillers l'obligation de lister les communes dont on doit payer les frais scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** la liste suivante, pour l'année scolaire 2020/2021 :

- Amilly
- Corbeilles
- Ladon
- Saint-Maurice/Fessard
- Villemandeur

ASSAINISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur Jean MIRLOU, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2020 de Madame Christiane BURGEVIN, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **14 933.96€** et un excédent d'investissement de **15 941.17€**.

Soit un excédent global de clôture de **30 875.13€**.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de la Trésorière Madame TREMINTIN-BERTRAND Nathalie, qui présente des résultats identiques au compte administratif 2020.

Vu les résultats à la clôture du compte administratif 2020 présentant un excédent de fonctionnement de 14 933.96€ et un excédent d'investissement de 15 941.17€.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, **D'AFFECTER** le résultat comme suit :

- Fonctionnement en Recettes au compte 002 : **14 933.96€**
- Investissement en Recettes au compte 001 : **15 941.17€**

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité, le Budget 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de **28 529.00€**.

et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de **27 579.00€**.

COMMUNE :

Sous la présidence de Monsieur Jean MIRLOU, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2020 de Madame Christiane BURGEVIN, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **309 318.08€**, un déficit d'investissement de **- 23 740.04€**, et des restes à réaliser de **76 445.64€**.

Soit un excédent global de clôture de **209 132.40€**.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de la Trésorière Madame TREMINTIN-BERTRAND Nathalie, qui présente des résultats identiques au compte administratif 2020.

Vu les résultats à la clôture du compte administratif 2020 présentant un excédent de fonctionnement de 309 318.08€ et un déficit d'investissement de - 23 740.04€, avec des restes à réaliser de 76 445.64€,
Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, **D'AFFECTER** le résultat comme suit :

- Fonctionnement en Recettes au compte 002 : **209 132.40€**
- Investissement en Recettes au compte 1068 : **100 185.68€**
- Investissement en Dépenses au compte 001 : **- 23 740.04€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE**, à l'unanimité le taux des 2 taxes d'imposition communale de l'année 2021, comme suit :

- **Taxe Foncière Bâti : 38.40%**
- **Taxe Foncière Non Bâti : 41.09%**

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité, le Budget 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de **513 117.00€**.
et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de **300 038.00€**.

Madame le Maire expose au conseil la nécessité de faire une liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** les emplois suivants :

- Adjoint Administratif
- Adjoint technique
- Agent de maîtrise

Commissions :

- Ecole primaire du 00/00/00 : Il y a 152 élèves à ce jour et une prévision de 143 élèves pour l'année scolaire 2021/2022. Les exercices incendie et PPMS se sont bien passés. Les élèves de CP et CE2 ont eu une visite médicale avec une infirmière scolaire. Aucune sortie scolaire de prévue pour l'instant. Une expérience d'échange de courrier entre les élèves et les résidents de l'EPADH a été initiée. La coopérative a à son crédit 9 471.20€. Il n'y a toujours pas eu de remboursement du Puits du Fou. Les travaux de l'école ne sont toujours pas commencés. La commune de Villemoutiers a été remercié pour son versement des recettes perçues sur la vente des tables d'écolier.

Le conseil aborde les question diverses.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 15/04/2021
Le Maire
Christiane BURGEVIN



